

DEVENIR FORMATEUR PRAP 2S

(Secteur Sanitaire et social)

La formation de formateur PRAP 2S se destine aux personnels des structures des secteurs sanitaires et social et médicosocial souhaitant assurer des formations en prévention des risques liés à l'activité physique et accompagner les structures dans la mise en œuvre et l'animation de leur démarche de prévention. À l'issue de la formation, les stagiaires auront les compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour assurer des prestations de qualité certifiantes auprès de l'INRS.

PUBLIC VISÉ :

➤ Formateurs et personnels d'établissements.

ORGANISÉ PAR :

➤ Compétences Prévention

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

➤ 5 à 10 participants

DURÉE :

➤ 5 jours / 5 jours / 4 jours avec une intersession d'environ 1 mois entre chaque module

PRÉREQUIS :

➤ Titulaire de l'attestation de réussite aux Bases en Prévention des Risques Professionnels (module e-learning INRS gratuit).

CONTACT :

➤ Conseillère Formation ANFH

OBJECTIFS

- Devenir formateur PRAP 2S pour accompagner l'établissement dans sa démarche de prévention et former les salariés à devenir des acteurs de la prévention.
- Accompagner l'établissement dans l'élaboration d'une démarche de prévention des risques.
- Mettre en œuvre la prévention des risques dans l'établissement.
- Réaliser une formation d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Recueil des attentes pré-formation.
- Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, travaux en sous-groupes, jeux de rôles, applications concrètes.
- Alternance de périodes de formation en présentiel et d'applications en établissement pendant l'intersession.
- 60 % pratique 40 % théorique.

PROGRAMME

1/ Accompagner l'établissement dans l'élaboration d'une démarche de prévention des risques :

- ✓ Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques.
- ✓ Inscrire son action d'animateur prévention dans une démarche de prévention.
- ✓ Assurer un rôle d'animateur auprès de la direction.

2/ Mettre en œuvre la prévention des risques dans l'établissement :

- ✓ Les facteurs de risques de chutes, d'accident de mobilisation et de TMS.
- ✓ Maîtriser l'utilisation et l'explication des mobilisations préventives.
- ✓ Animer la prévention des risques professionnels dans son établissement.

3/ Réaliser une formation d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique :

- ✓ Les conditions d'apprentissage chez l'adulte.
- ✓ Construire un déroulé pédagogique adapté et performant.
- ✓ Optimiser la transmission par une pédagogie performante.
- ✓ Assurer l'organisation et la gestion administrative de la formation.